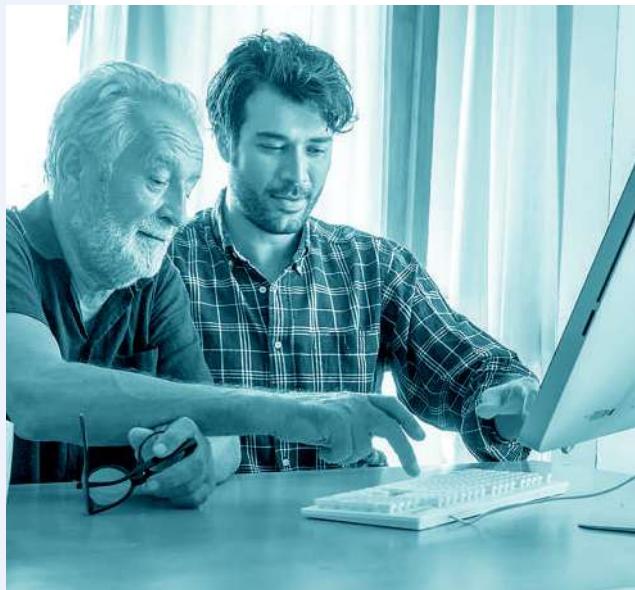


SERVICES À LA PERSONNE : PRESTATIONS D'ASSISTANCE INFORMATIQUE À DOMICILE

Activités touchant à l'initiation ou la formation, à domicile, au fonctionnement du matériel informatique et aux logiciels non professionnels en vue de permettre leur utilisation courante.

- Assistance informatique à domicile
- Livraison, mise en service et installation de logiciels
- Formations (logiciel, internet, e-mail etc.)
- Sauvegarde et récupération de données



Plafond SAP de l'assistance informatique à domicile :

3 000€



1 500€

Le plafond pour vos clients s'élève à 3 000€ TTC par an par foyer fiscal, soit 1 500€ de crédit d'impôt.